



MSA ACTU VENDANGES

EDITO

A l'heure où nous rédigeons cette newsletter, nous n'avons pas de visibilité sur le devenir de la crise sanitaire. Une seule chose est sûre : les vendanges approchent. Et avec elles, l'embauche de salariés, les démarches administratives et les risques liés à votre activité. Avec ce 4^{ème} numéro de MSA ACTU Vendanges, votre MSA Gironde vous accompagne. Retrouvez toutes les informations pratiques pour réaliser vos démarches et travailler en toute sécurité. Bonne lecture.

[> Retrouvez toute l'actualité de votre MSA](#)

DÉCLARER UN SALARIÉ



Quelles formalités pour l'embauche d'un salarié ?

L'embauche d'un salarié n'est pas toujours simple : quel moyen utiliser, dans quels délais, à quelle exonération a-t-on droit ?

Voici les réponses aux questions que vous vous posez.

[> En savoir plus](#)

Embauches : vos obligations



Pour mener à bien les formalités d'embauche, un employeur doit exiger de la part de ses salariés un certain nombre de documents.

L'employeur doit recopier exactement les éléments d'état civil (nom de naissance, prénom(s), date, lieu et pays de naissance) indiqués sur ces documents (carte nationale d'identité ou acte de naissance) ainsi que l'adresse postale du salarié.

De même, informez vos salariés étrangers ou nés hors métropole qu'ils doivent impérativement retourner à la MSA une copie de pièce d'identité lisible ainsi qu'un acte de naissance avec filiation. Sans ces éléments, leurs prestations pourront être stoppées.

[> En savoir plus](#)

Vos questions ?

Nos réponses

EXONÉRATION, TÉLÉ-DÉCLARATION, DPAE...

[> Pour tout savoir](#)

DOSSIER SPÉCIAL SAISONNIERS



Le contrat vendanges

Ce contrat spécifique permet d'embaucher des salariés sur une durée courte (maximum un mois), renouvelable, sans toutefois que le cumul dépasse deux mois au cours d'une année civile.

[> En savoir plus](#)



Déclarer correctement ses saisonniers, c'est sécuriser son entreprise et son activité

Pour votre sécurité juridique et le bon fonctionnement de votre entreprise, pensez à effectuer toutes les démarches administratives lorsque vous employez un ou plusieurs saisonniers. La MSA vous accompagne dans ces démarches afin de vous éviter de potentielles sanctions civiles, pénales, ou administratives et vous rappelle que vous avez l'obligation de déclarer votre personnel auprès de votre caisse. Retrouvez tous les repères essentiels pour bien déclarer...

[> Lire la suite](#)

[> En savoir plus](#)



Employer un saisonnier étranger

Si vous embauchez du personnel étranger, il est indispensable de s'assurer que le salarié a bien le droit de travailler. Vous devez vérifier qu'il est en situation régulière au regard de la législation sur les titres de séjour et de travail des étrangers en France, et transmettre certains justificatifs à la MSA.

[> En savoir plus](#)



Droits santé des saisonniers : couverts dans tous les cas

Vous souhaitez embaucher des saisonniers et vous vous demandez comment ils seront couverts en cas d'accident ou de maladie. La loi a changé et simplifie les démarches.

[> Lire la suite](#)

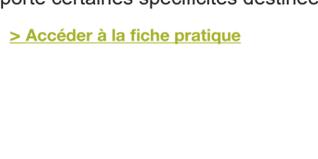
MSA EN LIGNE

Comment bien remplir le TESA dématérialisé ?

Destiné à tous les employeurs de main d'oeuvre agricole, le TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole) doit être rempli avec précision afin d'ouvrir droit aux exonérations pour l'embauche de Travailleurs Occasionnels.

Via votre espace privé, sur gironde.msa.fr, gagnez du temps et remplacez le TESA en ligne. Ce formulaire comporte certaines spécificités destinées aux viticulteurs.

[> Accéder à la fiche pratique](#)



Comment bien remplir la DPAE dématérialisée ?

Destinée à tous les employeurs de main d'oeuvre agricole, la DPAE (Déclaration Préalable A l'Embauche) doit être remplie avec précision, sans erreur, à l'aide d'un document d'identité.

Ce document, disponible sur gironde.msa.fr, comporte certaines spécificités destinées aux viticulteurs.

[> Accéder à la fiche pratique](#)

L'assistance internet de votre MSA

Votre MSA dispose d'un service d'assistance Internet pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés pour utiliser nos services en ligne ou pour vous inscrire ou vous connecter à Mon espace privé.

[> Une équipe à votre écoute](#)

Santé Sécurité au Travail



SACHONS PARTAGER LA ROUTE

Depuis 2012, le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde et ses partenaires déploient une campagne de prévention du risque routier pendant les vendanges. Elle s'articule autour d'actions de communication et de prévention à destination des professionnels de la viticulture et des usagers de la route afin de les sensibiliser aux risques accrus qu'ils peuvent rencontrer durant cette période.

[> Pour tout savoir](#)



VINIFIER EN SÉCURITÉ

Après de longs mois de travaux dans la vigne, le raisin est enfin récolté et arrive au chai.

C'est le début d'une nouvelle période de travail, riche en tâches et dense en préoccupations.

Dans ce lieu stratégique qu'est le chai, des travailleurs interviennent avec des expériences et des savoir-faire différents. Ils peuvent être exposés à des risques divers : issus du processus de fabrication, issus de la configuration des locaux, issus de la conception du matériel, issus de l'organisation du travail et des procédures mises en place.

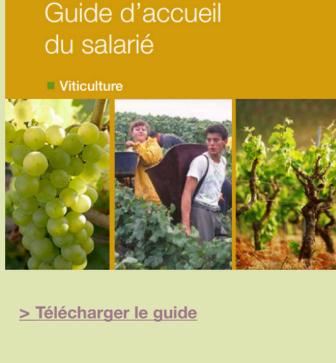
[> Pour tout savoir](#)

Santé Sécurité au Travail

ACCUEILLIR VOS SAISONNIERS

La MSA met à votre disposition un guide destiné aux travailleurs saisonniers.

Il référence les différents métiers de la vigne et les risques liés à ces activités et propose quelques solutions pour des vendanges sans problèmes.



[> Télécharger le guide](#)

SAISONNIERS ET COVID-19

La Santé Sécurité au Travail de la MSA vous recommande des mesures d'organisation avant, pendant et après le travail, pour éviter la propagation du coronavirus Covid-19 dans l'accueil de vos travailleurs saisonniers.

[> Accéder aux fiches](#)

[> Accéder aux fiches pour les étrangers](#)

L'Info en +

ÊTRE SAISONNIER EN MÉDOC



Afin de faciliter l'intégration des saisonniers dans le Médoc, Le parc Naturel Médoc et ses partenaires, dont la MSA proposent un guide qui regroupe toutes les informations pratiques sur les services de bases nécessaires.

Ce guide est proposé en français, anglais, espagnol, italien et roumain.

[> Accéder aux guides](#)

SE FAIRE AIDER



Se faire aider pendant les vendanges tout en restant dans les rangs.

Vous êtes viticulteur et vous avez besoin d'une aide ponctuelle pour des travaux saisonniers, notamment les vendanges ? Vous hésitez quant au type de moyen à utiliser. 3 possibilités s'offrent à vous.

[> En savoir plus](#)

Sécuriser son activité

DÉCLARER SES SALARIÉS, C'EST SÉCURISER SON ACTIVITÉ

Lors de l'emploi d'un ou plusieurs salariés ou en cas de recours à un prestataire de services toutes les démarches administratives doivent être effectuées : il en va de la sécurité juridique et du bon fonctionnement d'une entreprise. La déclaration d'embauche est une garantie de sécurité pour l'entreprise, comme pour le salarié employé. Les risques encourus en cas de non déclaration ou de non vérification, d'oubli ou d'erreurs sont importants et peuvent engager la responsabilité de l'entreprise. Il est donc indispensable de bien effectuer toutes les formalités.

[> Pour tout savoir](#)

ACCÈS DIRECT

[> Connexion à mon espace privé](#)
[> Rubrique Employeur](#)
[> Rubrique Exploitant](#)

Suivez-nous sur

